

## Mairie d'Owendo/Opération d'immatriculation des taxis Les taximen invités à se mettre à jour

Prissilia.M.MOUIY  
Libreville/Gabon

**L'EDILE** de la commune d'Owendo, Jeanne Mbagou, a procédé mercredi dernier, dans l'enceinte de son institution, au lancement de l'opération d'immatriculation des taxis pour l'année 2019. Elle a pour cela effectué le geste symbolique, en collant la vignette sur la portière du taxi numéro 001. A sa suite, ses collaborateurs se sont pliés au même exercice.

Occasion pour Jeanne Mbagou de rappeler le contexte et l'importance de cette opération. « Nous entamons une nouvelle année fiscale. Les numéros des taxis de 2018 ayant expiré, il fallait que les contribuables se mettent à jour. D'où le lancement de cette opération, avec notre partenaire Airtel Gabon. Connaissant les problèmes



Photo : R.H.A

Jeanne Mbagou, maire d'Owendo, accomplissant le geste symbolique en posant la vignette sur la portière du taxi 001.

du secteur du transport urbain, il est important que les propriétaires de taxis soient en conformité avec la loi, pour leur sécurité, mais aussi pour celle des usagers», a souligné Mme Mbagou.

Généralement assortis de messages de sensibilisation de la population sur une problématique donnée, les autocollants de cette année s'intéressent

aux questions de salubrité et de protection de l'environnement. Pour l'édile d'Owendo, la lutte contre l'insalubrité



Photo : R.H.A

La pose de vignette se poursuit jusqu'en juin.

fait partie des principales préoccupations des autorités municipales de sa commune, qui en ont fait leur cheval de bataille.

« Cette année, nos taxis arborent comme slogan : "Protégeons notre environnement. La propreté est l'affaire de tous". Nous vou-

lons, à travers ce message, inviter les habitants d'Owendo, de Libreville et d'Akanda, à changer de mentalité, à garder leur environnement propre, mais surtout à s'approprier le combat contre l'insalubrité. Cette lutte n'est plus seulement celle des pouvoirs publics, mais aussi des populations», a poursuivi la maire l'Owendo. A noter que les deux mille taxis enregistrés dans la commune d'Owendo ont, jusqu'au mois de juin 2019, pour être en règle. Passé ce délai, ils seront frappés d'une amende.

## Éducation/ Assemblée générale de la Coordination des associations des parents d'élèves du Gabon

### Le renouvellement du bureau reporté à fin avril



Photo : EL

L'élection du bureau de la coordination de l'Estuaire de la Cepeg a été reportée à fin avril.

EL  
Libreville/Gabon

LA Coordination provinciale de l'Estuaire, membre de la Coordination des associations des parents d'élèves du Gabon (Capeg), a tenu à Libreville, le week-end dernier, son assemblée générale. Ouvrant les travaux, Martin-Rostand Ossey Kokou, président du bureau exécutif national, a décliné l'ordre du jour qui portait essentiellement sur le renouvellement du bureau de la province de l'Estuaire.

A ce sujet, on retiendra, après le tour de table, cette observation de Ossey Kokou: «le bureau sortant dirigé par Albert Bozanga n'a pas donné les résultats escomptés, il faut l'insuffler un nouveau souffle. Parce que la Coordination de l'Estuaire, de par le nombre élevé des écoles primaires et secondaires, est le poumon de la Capeg.

» Pour procéder au renouvellement dudit bureau, les quarante-deux associations affiliées devaient présenter chacune au moins deux électeurs, entendu que beaucoup de leurs présidents font déjà partie du bureau exécutif national. Mais constatant que le quorum n'était pas atteint, Martin Rostand Ossey Kokou a décidé de reporter l'élection à la fin du mois d'avril, conformément aux statuts qui disposent qu'en cas de report, le scrutin devra se tenir deux à trois semaines plus tard.

Intervenant à son tour, Albert Bozanga dont le bilan est jugé insatisfaisant par ses pairs, a souligné que «la nonchalance de (son) bureau est due à l'indisponibilité de certains membres, qui ont déserté la structure après avoir découvert que les bureaux des associations des parents d'élèves font dans le bénévolat... »

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

**COMMUNIQUÉ**

**AVIS AUX EMPLOYEURS**

La Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) rappelle à l'ensemble des Employeurs que le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la **Direction du Recouvrement et du Contentieux (DRC)**, sise au quartier Glass, depuis le 3ème Trimestre 2015.

A cet effet, les employeurs non à jour du versement de leurs cotisations sociales à l'égard de la Caisse, sont priés de bien vouloir régulariser leurs situations respectives, dans un délai d'un (01) mois, à compter de la publication du présent avis.

Passé ce délai, les pénalités suivantes leurs seront appliquées :

- **Majoration pour non déclaration des salaires : 25% de la dernière DTS/Taxation d'office (Art.47 de Ord.0022/PR/2007) ;**
- **Majoration pour paiement tardif : 2% par mois et fraction de mois de retard (Art.44-al.2 Ord.0022/PR/2007).**

Par ailleurs, tenant compte du contexte économique du moment, la Caisse invite les entreprises en sérieuses difficultés à se rapprocher de la DRC pour solliciter des mesures d'accompagnement quant au règlement de leurs dettes sociales.

Cependant, dans le but de garantir la pérennité du système de financement de l'Assurance Maladie Obligatoire, la Caisse entend procéder le cas échéant au recouvrement forcé des sommes dues. Elle se réserve ainsi le droit de requérir le paiement des cotisations sociales notamment par voie **d'Avis à Tiers Détenteur (ATD)**.

Fait à Libreville, le 26 Mars 2019

Le Directeur Général

**Renaud ALLOGHO AKOUE**

8889  
www.cnamgs.gp

Echangez avec nous sur  
facebook/cnamgs

**CNAMGS**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

**La solidarité a un sens**